



Mairie de Lombez

Département du GERS

Arrondissement de AUCH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	14
Date de convocation		
Lundi 31 mars 2025		

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à 20 heures
**Le Conseil Municipal de la commune de
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Eric DAUBRIAC, Bernard ANÉ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Vanessa BUSQUET, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Corinne GOMEZ à *Chantal VEGA*, Stéphane BOUCHARD à *Pierre GUICHERD*, Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, Michaël BOUTINES à *Jean-Pierre DESPAX*.

Absents : Martine RUIZ TAUSTE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DESPAX.

Délibération n°2025-18B

Objet : Autorisation d'emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le budget primitif voté par délibération 2025-016 du 7 avril 2025,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2025,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2025 fait ressortir un besoin de financement notamment pour les projets relatifs à la construction de la nouvelle gendarmerie.

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 600 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de cinq établissements bancaires.

Considérant l'offre de prêt de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique composée d'un prêt pour un montant total de 600 000 Euros proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

• **Caractéristiques du prêt et conditions financières :**

Montant de l'emprunt : 600 000€

Objet : Financement de la construction d'une nouvelle Gendarmerie

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt : 3.50 %

Périodicité : trimestrielle

Base calcul intérêts : 365/365

Mode amortissement : échéance constante

Départ de l'amortissement : jour du versement intégral des fonds

Frais de dossier : 900 €

Remboursement anticipé total du capital : possible à tout moment et sans préavis avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation.

Versement des fonds : soit en totalité, soit par fraction dans un délais de 6 mois à compter de l'émission du contrat de prêt.

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après analyse et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique, un prêt d'un montant total de 600 000 Euros et **d'approuver** les caractéristiques des emprunts visées ci-dessus.

Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 600 000 Euros.

et rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Pierre COT

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	
Affiché le	

